Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

Montréal, le 8 octobre 2014

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) Commission d'enquête sur la filière uranifère québécoise

Att.: Louise Bourdage Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6

Courriel: uranium@bape.gouv.qc.ca

Objet : Appui à la filière uranifère québécoise

Madame et messieurs les commissaires,

Dans le cadre de l'exercice de ma profession, j'ai côtoyé depuis 1976 le milieu de l'industrie minière, particulièrement le volet exploration et mise en valeur de gisements miniers. C'est une industrie qui dérange, qui déplace des montagnes, qui éventre la terre pour en extraire des minéraux en vue de leur transformation en métaux, et en quelque sorte bouleverse notre environnement. Par contre, cette industrie contribue au bien-être de la population permettant la production de biens de tout genre, utiles dans la vie quotidienne de la population.

Depuis l'avènement de groupes de pression contre la filière uranifère québécoise, dont l'initiative appartient à groupe de médecins de Sept-Îles, on diffuse dans le public l'image d'une industrie qui pollue, qui est dangereuse, nuisible à la santé, envoie dans l'atmosphère tout genre de matières polluantes. Cette image est celle des années 40-50, l'époque du développement sauvage, sans respect de l'environnement et de la sécurité des mineurs et de la santé de la population.

Cette description appartient au passé et depuis, la législation et la réglementation tant fédérale que provinciale est venu discipliner l'industrie minière dans ses pratiques d'exploitation ainsi que dans le domaine de la santé et la sécurité au travail et de l'environnement.

En ce qui a trait à la filière nucléaire québécoise, je suis déconcerté de l'attention et de l'importance que l'on accorde à des groupes de pression tel que celui de Sept-Îles, dont les représentants favorisent une campagne de peur en évoquant des évènements qui remontent aux années de la dernière guerre; aucune étude scientifique récente à l'appui de leurs revendications négatives n'a été citée par eux. Ces groupes de pression exploitent l'ignorance de la population et cultivent ses angoisses.

Actuellement, les seules mines d'uranium en exploitation sont en Saskatchewan et aucun problème de la nature de ceux évoqués par les groupes de pression n'a été reporté.

Les oppositions contre la filière nucléaire ont été provoquées par la peur, la résistance aux changements et l'ignorance. « Nous sommes inquiets, donc on s'oppose ». Il est certain que l'industrie minière dérange, que la mention du mot « uranium » fait peur. La Commission Canadienne de Sécurité Nucléaire a acquis au cours des années une expertise de grande valeur (alors que le ministère de l'environnement et celui des mines n'ont aucune expertise dans le domaine de l'exploration et l'exploitation de gisement uranifère) et a mis en place des règles strictes qui encadrent l'exploration et l'exploitation de gisements d'uranium au Canada.

Je suis en faveur de la filière nucléaire québécoise au motif que la technologie nucléaire contribue au bien-être de la population et sert à des fins civiles et pacifiques. Je pense en autre à la production d'électricité, au dépistage et au traitement du cancer, au dessalement de l'eau, permettant à des millions de personnes d'avoir accès à de l'eau potable et à de nombreuses autres applications dans notre quotidien. De plus, l'exploitation de l'uranium permet la production d'une énergie propre et à ce titre représente une alternative aux énergies fossiles. Elle fait partie de la solution globale contre le réchauffement de la planète.

Cette lettre vous est adressée en ma qualité de citoyen, de juriste et de membre du CA de Ressources Strateco Inc.

Veuillez croire, Madame et Messieurs les commissaires, à l'expression de mes sentiments distingués,

Henri Lanctot 247, ave Trenton

Montréál, Qc H3P 1Z8

Courriel: henri.lanctot@videotron.ca

J